

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

BC2020/12/01

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2020 - Délibération n° BC2020/12/01

Objet : PROJET DE VALORISATION DU CENTRE DE LA PIERRE DE MASGOT : DEMANDE DE FINANCEMENT FEADER ET MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

L'an deux mille vingt, le 22 décembre, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 15 décembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – COTICHE Thierry – SUCHAUD Michelle – GRENOUILLET Jean-Yves – AUBERT Patrick.

Était excusé : GAILLARD Thierry

Vote à scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu les délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire définies par la délibération n°2020/07/31 du 29 juillet 2020 lui permettant de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour le marché dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre 12 000.00€HT et jusqu'à la limite des marché à procédure adaptée.

Vu la délibération de la CIATE en date du 14 novembre 2016 ayant pour objet la présentation de l'APS et du plan de financement concernant le projet de valorisation du site de Masgot,

Vu la délibération n°2017/158 de la Communauté de communes Ciate- Bourganeuf-Royère de Vassivière portant approbation de l'avant projet définitif relatif à la valorisation et au développement du site de Masgot ainsi que du plan de financement prévisionnel correspondant,

Pour rappel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux bâtiment :	352 300 €	FEADER:	207 520,60 €
Travaux scénographie:	64 340,75 €	Région:	70 585,24 €
Honoraires divers	53 927,50 €	DETR:	51 291,94 €
		Autofinancement CC :	141 170,47 €
Total	470 568,25 €		470 568,25 €

Considérant que la Communauté de communes a déposé une demande d'aide et qu'elle a reçu un accusé de réception de dossier en date du 4 août 2017 des travaux mais ne valant pas promesse d'aide,

Considérant que depuis cette date, le dossier est en attente de l'instruction par les services de la Région, et que la Communauté de communes a été sollicitée afin de remettre à jour ce dossier pour le présenter à la commission instructrice des dossiers FEADER au début du mois de janvier 2021,

Considérant l'évolution des règles de financement, une enveloppe financière supérieure peut être sollicitée permettant d'abaisser la part d'autofinancement de la Communauté de communes,

Le plan de financement est ainsi modifié :

DEPENSES EN € HT		RESSOURCES EN € HT	
Travaux bâtiment	352 300,00 €	Conseil Régional (15 %)	70 508,06 €
Scénographie et signalétique	64 340,75 €	FEADER (53,63 %)	256 812,60 €
Honoraires divers	53 413,00 €	Etat (DETR) (10,37 %)	48 722,34 €
		Autofinancement (20 %)	94 010,75 €
TOTAL	470 053,75 €	TOTAL	470 053,75 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve le plan de finement prévisionnel modifié
- Autorise M. Le Président à solliciter les subventions et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

